

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Néoux

EN DATE DU 22 septembre 2022

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le vingt-deux du mois de septembre, à 20h 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Néoux, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Pascal MÉRIGOT, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Absent excusé :

Absent représenté :

Guy Lanneau représenté par Pascal Méricot

Sylvie Méricot représentée par Michel chazal

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Madame Moreira-Carnero Emilie est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 19 mai 2022.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Décision modificative du budget principal - délibération
- Intégration des terrains de la société scolaire forestière au domaine public - Délibération
- Etude de la proposition d'aménagement du bourg par VERD'EAU - débat avant lancement du projet
- Etude des devis pour l'école et la salle des fêtes – débat reporté par manque d'éléments
- Approbation de l'assiette de coupes 2023 – Délibération
- Etude de la proposition d'installation de madame MICHEL—AUSTER – Délibération
- Etude d'une demande d'achat de terrain au Bezut – Délibération

- Questions diverses

Décision modificative du budget principal – délibération 2022-35

A la demande de trésorerie après avoir annulé un titre sur le budget antérieur de 2021, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal.

A cette occasion le conseil municipal crédite le compte d'admission en non-valeur en prévision des impayés de loyer et de cantine.

Approbation des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier – délibération 2022-36

Le conseil municipal accepte l'ensemble des propositions des coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier.

Demande d'acquisition de la parcelle sectionnaire BC 133 – délibération 2022-37

Monsieur Gérard THOMAS a déposé une demande d'achat la parcelle sectionnaire qui jouxte ses champs. Le conseil municipal a délibéré en sa faveur. Les électeurs de la section vont être convoqués.

Intégration des terrains en état d'abandon manifeste appartenant à la Société Scolaire Forestière

Le Conseil Municipal déclare l'état d'abandon manifeste et demande la rédaction d'un Procès-Verbal définitif et décide de poursuivre l'expropriation au profit de la commune, pour destination d'intérêt général.

Etude de la proposition financière de l'étude pour l'aménagement du bourg par la Société VERD'EAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition, jugeant le coût trop élevé. Il souhaite établir un cahier des

charges par leur soins avec, éventuellement, l'aide d'un assistant à Maître d'Ouvrage.
Le Conseil se réunira le samedi 15 octobre à 10h00 pour évaluer les besoins sur le terrain.

Etude des devis pour l'accessibilité de l'école et la lutte contre le radon.

Le Conseil Municipal décide d'inclure l'accessibilité dans le projet d'aménagement du bourg et de reporter les travaux contre le radon à la rentrée 2024.

Etude des devis pour le changement du chauffage de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal attend d'autres devis pour se prononcer.

Etude du projet d'implantation de Madame AUSTER—MICHEL au Bezut.

Le Conseil Municipal refuse de donner son avis, estimant que la SAFER ne fournit pas assez d'informations sur le projet pour pouvoir donner un avis éclairé.

Organisation du repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide de distribuer les colis aux plus de 75 ans. Cette distribution aura lieu avant Noël. Le budget par colis sera de 25€ à 27€. Le Conseil Municipal voudrait y inclure une éphéméride et souhaite demander aux enfants de l'école de faire un dessin pour la base du calendrier. La mairie pourra fournir le matériel.

Il décide d'organiser une dégustation de la galette des rois le samedi 07 janvier 2023.

Approbation des nouveaux statuts du SIAEP de la Rozeille.

Le Conseil Municipal décide de remettre le vote à la prochaine réunion.

QUESTION DIVERSES

- Demande de Madame Villatte pour l'achat de sa maison en location qui est un bien communal.
- Un habitant de la commune, qui a un besoin de repas à domicile, se retrouve sans prestation car sa maison se trouve hors des tournées des maisons de retraite de Bellegarde en Marche et de Felletin et du service de portage de repas d'Aubusson. Le conseil municipal va négocier avec Aubusson pour une prise en charge des administrés contre une participation financière de la commune.
- La commune va faire une proposition d'achat comprise entre 10 000€ et 12 000€ pour la maison de Monsieur Rothekegel.
- Monsieur le Maire informe que la mairie a envoyé un courrier à l'étude de Maîtres Canova et Pfeiffer pour manifester son intérêt pour la maison de l'indivision « Vergniaud » (en face du cimetière) qui va être envoyée au Service des Domaines.
- Le Conseil municipal est informé du départ du locataire du logement de « La Poste ». Il est envisagé de faire des travaux pour agrandir le logement avec le local commercial vacant.
- Les grilles du monument aux morts, du cimetière vont être repeintes.
- La fenêtre de la sacristie va être remplacée.
- Les agents techniques vont nettoyer le local de l'école.
- Il est demandé de remplacer la plaque cassée au niveau de la salle des fêtes.
- Des conseillers s'interrogent sur l'arrivée de la fibre. La mairie n'a pas d'informations officielles. Peut-être en 2025.

La séance est levée à 23h

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		